

## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

| À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé |            |       |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------|-----------------|
| Département(s)                                                                                  | Présidence | Date  | 16 février 2024 |
| Numéro                                                                                          | 24.327     | Heure | 13h40           |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Auteur-e(s) :</b> Groupe libéral-radical                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Titre :</b> Attribution de la refonte du site internet ne.ch                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Contenu :</b><br>Conscients que la loi sur les marchés publics interdit des critères de localisation ou du siège des entreprises en vue d'éviter une discrimination des soumissionnaires, nous aimerions savoir quelles ont été la méthodologie et la pondération des facteurs de l'évaluation pour déterminer qui a remporté le marché pour la refonte du site internet <a href="https://ne.ch">ne.ch</a> . |
| <b>Souhait d'une réponse écrite :</b> OUI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

|                                                                                                   |                                                          |                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>Auteur-e ou premier-ère signataire :</b> <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :<br>Claudine Geiser |                                                          |                                                          |
| <b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :                                                | <b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) : | <b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) : |
|                                                                                                   |                                                          |                                                          |

### Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 5 mars 2024

Pour rappel, l'État de Neuchâtel a lancé le 15 septembre 2023 un appel d'offres publié sur la plateforme officielle des marchés publics (SIMAP), ainsi que dans la Feuille officielle. Dans le délai imparti, soit au 31 octobre 2023, neuf offres ont été déposées et toutes déclarées recevables.

Les offres reçues ont toutes été analysées selon la même grille d'évaluation. Ainsi, les trois critères suivants ont été utilisés, selon un système de notation allant de 0 à 5 :

- 1) La qualité et l'adéquation des solutions proposées par rapport au cahier des charges. Cela comprend les éléments de vision pour le nouveau site internet, l'innovation dans la solution proposée et la compréhension de la problématique et des objectifs du projet. Ce critère était pondéré à 40%.
- 2) Le prix de l'offre évalué selon la méthode au carré, préconisée par le guide romand sur les marchés publics pour les services. À savoir le montant de l'offre la moins-disante à la puissance 2, divisé par le montant de l'offre concernée à la puissance 2, le tout multiplié par la note maximale possible (à savoir la note 5). Le prix de l'offre était pondéré à 30%.
- 3) L'organisation et la méthodologie ont été évaluées selon le processus de travail proposé, selon l'approche de collaboration envisagée, ainsi que selon l'expérience de l'entreprise dans des projets de cette envergure et complexité. Ce critère était pondéré à 30%.

Conformément aux critères d'adjudication annoncés dans le dossier d'appel d'offres, le marché a été adjugé au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, soit à l'offre qui a reçu la note finale globale la plus élevée après pondération.